

Union Européenne – Coexistence des filières

Par

Publié le 10/10/2003

En adoptant ses « lignes directrices » sur la coexistence entre cultures classiques et transgéniques, qui constituent une recommandation non contraignante, la Commission a réitéré sa préférence pour une réglementation au seul niveau national, contrairement aux souhaits de l'Allemagne, l'Autriche, le Luxembourg et le Portugal. Pour justifier son choix, Franz Fischler a souligné que les conditions de production agricole étaient « considérablement différentes d'un pays à l'autre » et s'est dit « favorable à ce que des agriculteurs se regroupent volontairement dans des zones homogènes prohibant le génie génétique », formule « économiquement judicieuse » pour partager les coûts nécessaires pour prévenir une contamination. Concrètement, la Commission propose pour limiter les contaminations, d'établir des distances de sécurité entre les champs ou de les séparer par des barrières anti-pollen comme les haies.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/union-europeenne-coexistence-des-filières-2/